

# Ordonnance Souveraine n° 2.197 du 19 février 1960 rendant exécutoire un accord sur le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs temporaires italiens

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	19 février 1960
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 7 mars 1960</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Travail et protection sociale ; Protection sociale

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1960/02-19-2.197@1960.03.08>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Un Accord sur le Régime de Sécurité Sociale applicable aux travailleurs temporaires italiens ayant été signé à Rome le 6 décembre 1957, entre Notre Plénipotentiaire et le Plénipotentiaire du Gouvernement de la République Italienne et les instruments de ratification de cet Accord ayant été échangés à Monaco le 15 février 1960, ledit Accord dont la teneur suit recevra sa pleine et entière exécution à dater du 1er mars 1960.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 7 mars 1960

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1960/Journal-5344>